



Présentation du projet

Le rôle du capteur de logement est de trouver un locataire correspondant au mieux au profil de votre logement.

L'objectif du projet « Capteur de logement » est d'aider les personnes en difficultés momentanées en matière de logements en leur permettant de se reloger. . Pour cela, il est nécessaire de réapprendre aux usagers la discipline nécessaire à une bonne vie citoyenne.

Le but final étant le maintien durable du locataire dans le bien.

Les garanties pour le propriétaire

- Un service entièrement gratuit.
- **Présélection** des candidats locataires correspondant à un profil de logement durable. Ensuite, **le propriétaire choisit son locataire.**
- Accompagnement du propriétaire et du locataire dans les **démarches administratives** liées à la prise de location (bail, état des lieux,...).
- Un **suiti locatif** de qualité et des visites régulières du logement.
- Une **personne de contact**, intermédiaire entre le propriétaire et le locataire.

Accompagnement du locataire

Afin que le locataire se sente pleinement engagé dans le projet, une Charte de vie lui sera proposé. Il devra y adhérer pour participer au projet.

De manière générale, l'accompagnement du locataire est axé sur la « **pédagogie de l'habiter** » visant:

- **La régularité du paiement du loyer** (ordre permanent, hiérarchie des priorités, ...)
- **L'utilisation adéquate du logement** (entretien, nettoyage, ...)
- **Le respect de l'environnement humain et physique.**

CAPTEUR LOGEMENT

Partenaires

Il s'agit des institutions qui seront amenées à proposer des candidats locataires :

- Le CPAS ;
- La Ville (service insalubrité et Logement) ;
- L'A.I.S. Logicentre ;
- L'Abri de nuit ;
- Le Centre de jour ;
- La maison d'accueil l' « Abri » ;
- Le Refuge pour femmes battues ;
- Les hôpitaux de Jolimont et Tivoli.

INFORMATIONS PRATIQUES

Le Relais Social Urbain de La Louvière
Place de la Concorde 15 - 7100 La Louvière
☎ 064/88 51 91 📠 064/88 51 98

Votre contact pour plus d'infos :

Vanessa MACCHIA

0470/21.52.09

vanessa.macchia@rsull.be

Louer votre bien? Vous n'êtes plus seuls...



Association Chapitre XII
« Le Relais Social Urbain de La Louvière »
Régie par la loi du 08/07/76



Avec le soutien de la Wallonie